

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, en janvier dernier, le Conseil des agriculteurs des Maritimes a présenté au ministre de l'Agriculture (M. Wise) un mémoire soulignant la crise que traverse actuellement le secteur de l'élevage bovin sur la côte est.

Lorsque le programme d'aide aux producteurs de céréales fourragères a été mis en place, en 1941, le gouvernement fédéral payait 90 p. 100 du coût du transport des céréales vers l'Est. En 1976, ces subventions n'étaient plus que de 59.3 p. 100. En 1985, l'aide au transport des grains de provende ne couvre plus que 19 à 28 p. 100 des frais de transport pour le maïs de l'Ontario, 26 à 33 p. 100, pour les céréales en provenance de l'Ouest et les concentrés de protéines ne bénéficient d'aucune subvention.

Nous ne faisons pratiquement aucune recherche en vue d'utiliser le potentiel agricole des Maritimes de façon à permettre à cette région de produire suffisamment de céréales fourragères pour répondre à ses besoins. Ce secteur est en pleine crise parce que les agriculteurs doivent payer les grains fourragers \$60 de plus la tonne, les producteurs laitiers \$47 de plus et les producteurs porcins, \$37.

Le Conseil des agriculteurs des Maritimes a proposé, avec l'appui des trois provinces de l'Atlantique, de rétablir le subventionnement des frais de transport à 59.3 p. 100, comme en 1976 et de l'indexer jusqu'à ce que la région parvienne à l'autonomie en matière de production céréalière. En attendant, la situation est urgente et le gouvernement fédéral doit apporter immédiatement son aide jusqu'à ce qu'il modifie la loi pour accroître ces subventions. Je demanderai au ministre d'agir immédiatement sur ce plan, avant que d'autres agriculteurs canadiens ne perdent leur gagne-pain.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES RÉCOMPENSES ACCORDÉES À DES MEMBRES DU DESTROYER *IROQUOIS* POUR LEUR COURAGE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement précédent dont le chef trouvait plus prioritaire de soutenir le prix du porc que les forces armées, à en croire le *Citizen* d'Ottawa, notre gouvernement place l'armée en tête de liste de ses priorités comme il l'a démontré par ses actes et ses promesses.

Le personnel de nos forces armées est formé de professionnels parfaitement entraînés qui travaillent avec du matériel de mauvaise qualité ou désuet, mais qui, grâce à leur professionnalisme et à leur courage, parviennent quand même à des résultats exceptionnels.

Le 5 décembre 1983, l'équipage du cargo *Ho Ming* pris dans une tempête au large de Terre-Neuve a dû abandonner le navire. Le destroyer canadien, l'*Iroquois*, a répondu à son

appel de détresse et a envoyé un hélicoptère et deux canots pneumatiques zodiacs au secours de l'équipage.

Ce sauvetage a été extrêmement dangereux, car les vagues atteignaient une hauteur de 12 mètres. L'enseigne de vaisseau David Finch a subi des blessures à la poitrine en se faisant coincer sous une échelle d'acier au cours de l'opération ou le matelot de troisième classe Michel Bourchard est tombé dans les eaux glaciales. Deux marins du *Ho Ming* sont également tombés à l'eau et le matelot de deuxième classe Dennis Morrison et l'enseigne de vaisseau Finch se sont alors de nouveau jetés à l'eau pour les sauver.

Six membres de l'équipage de l'*Iroquois* ont reçu l'étoile du courage, la deuxième récompense des actes de bravoure. Six autres recevront la médaille du courage, la troisième récompense par ordre d'importance.

Il n'arrive pas souvent que les députés de l'Ontario aient l'occasion de parler de la marine, mais j'ai le plaisir de dire qu'un des hommes qui a reçu l'étoile du courage, l'enseigne du vaisseau Finch, vient de ma circonscription . . .

M. le Président: Je dois avertir le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE D'AIDER GLACE BAY (N.-É.)

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, encore une fois, j'estime qu'il m'incombe de soulever la question de la situation financière désastreuse de Glace Bay et des environs.

Comme tous les députés le savent, la ville a été victime de deux coups durs depuis quelques mois, d'abord l'incendie à la conserverie Highland Fisheries et, ensuite, l'incendie à la houillère n° 26, qui ont privé de leur emploi 1,500 personnes. Certes, les 2.7 millions de dollars annoncés dernièrement par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) pour pallier la crise immédiate nous ont encouragés, mais c'est loin de suffire. Ce dont la localité de Glace Bay et ses environs auraient besoin, c'est d'une solution de plus longue durée.

J'exhorte le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et son gouvernement à examiner sérieusement mes propositions et à y donner suite; ainsi, je propose la mise sur pied d'un programme de retraite anticipée à l'intention des mineurs âgés de 55 ans et plus, la prise d'une décision sans plus tarder au sujet de l'extraction houillère à Glace Bay et, enfin, la conclusion d'une entente fédérale-provinciale de développement en vertu de laquelle on subventionnera à court terme la construction de l'infrastructure indispensable, tout en essayant de diversifier l'économie du Cap-Breton. Il faudrait fournir des fonds pour la foresterie, le tourisme, la petite entreprise, l'agriculture, la recherche et le développement ainsi que les pêcheries. En effet, il faut beaucoup d'argent pour assurer la formation et le recyclage des ressources humaines.

Ces initiatives sont réalistes. Elles méritent que le gouvernement les examine de concert avec celui de la Nouvelle-Écosse, et je prie le premier ministre d'agir immédiatement.